

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MONTPEZAT

Séance du 12 Mars 2024

Délibération n°2024-MAIRIE-018B

L'an deux mil vingt-quatre, le douze du mois de mars à 18h45 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de Jean-Michel ANDRIUZZI, Maire.

Présents : ANDRIUZZI Jean-Michel, BOUNOUA Houassilla, COULET Philippe, COQUARD Philippe, FORESTIER Mathias, LECOURT Didier, NARDINI Carole, PRATLONG Maxime, RIBIERE Ludovic, SAUVAIRE Manuela,
Présents en visio-conférence : DURET Laëtitia,
Absents excusés : VOLPELLIERE Stéphanie
Absents : BONICEL Carole, COMPAN-RICHARD Agnès, RAMON Guillaume,

Mme SAUVAIRE Manuela a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Objet : BUDGET M57 COMMUNE 2024 : DETAIL DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

Nb de
conseillers en
exercice : 15
Quorum : 8
Présents : 10

Convocation le :
29/02/2024

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions des associations et les sommes attribuées en 2024.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide l’attribution des sommes suivantes aux différentes associations pour l’année 2024. M LECOURT ne prend pas part au vote.

	2023	2024
- Club Taurin : ass. Lou Montpezabiou	1280 €	1 800€
- Drink Team de Montpezat	-	1 200€
- Association Armonia	560 €	600€
- APE de Montpezat	400 €	500€
- Association Jeanne d’Arc	200€	200€
- Boule de Montpezat	-	600€
- Tennis	-	700€
TOTAL :	4 840 €	5 600€

VOTE : Adopté à l’unanimité des membres présents et représentés.

Pour copie conforme

le Maire



Accusé de réception en préfecture
030-213001829-20240314-2024-MAIRIE018B-AI
Date de télétransmission : 14/03/2024
Date de réception préfecture : 14/03/2024